



Affaire 06-300322

Approbation du Plan de financement de la suppression du radier Bras Piton sur la rue Emile Evan (plan de relance REACT-UE) – présentation et validation de la phase PRO

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 23 mars 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 02

Procurations : 02

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE
MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le TRENTE MARS à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal - Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL conseillère municipale

Affaire 06-300322

Approbation du Plan de financement de la suppression du radier Bras Piton sur la rue Emile Evan (plan de relance REACT-UE) – présentation et validation de la phase PRO

1. Le projet

Le Maire rappelle que, la reprise hydraulique de l'ouvrage de franchissement du Bras Piton sur la rue Emile Evan, au titre du plan de relance REACT EU, fait partie des opérations prioritaires inscrites au sein du programme pluriannuel d'investissements de la mandature. Le présent rapport a vocation à présenter l'opération projetée et à arrêter son plan de financement. Ce dossier fera l'objet d'un dépôt pour instruction auprès des services du guichet FEDER de la Région Réunion en avril 2022, afin de permettre un démarrage des travaux à compter du mois de juin 2022 au plus tard.

a) Justification et éléments de programme

La Commune de la Plaine des Palmistes souhaite résorber le radier de franchissement du Bras Piton (Ravine Edouard) par la rue Emile EVAN et ceci afin de permettre la circulation sur cet axe de circulation de la Commune même en cas de crue. Avec des records mondiaux de précipitation, associés à une topographie particulière, le risque d'inondation connaît une ampleur importante sur l'île de La Réunion, entraînant des mouvements de terrain qui exposent particulièrement les populations, plus particulièrement sur le territoire communal.

C'est dans ce contexte que la Commune lance un programme de sécurisation des voiries afin d'éviter l'isolement des personnes en cas de fortes précipitations ou d'événements météorologiques exceptionnels. Pour la mandature 2020-2026, cela passe notamment par la suppression des radiers dit dangereux ou la reprise d'ouvrages hydraulique posant problème, tant par leur dimensionnement que leur positionnement. Ces secteurs sont fortement accidentogènes (un décès en décembre dernier suite à une crue soudaine, accident de la circulation faute de sécurisation suffisante aux abords des voies de circulation). L'intervention permettra de sécuriser la circulation en toute sûreté pour l'ensemble des usagers de la route et de permettre aux services publics prioritaires de pouvoir fonctionner en tout temps (services de secours, services publics de transport scolaire).

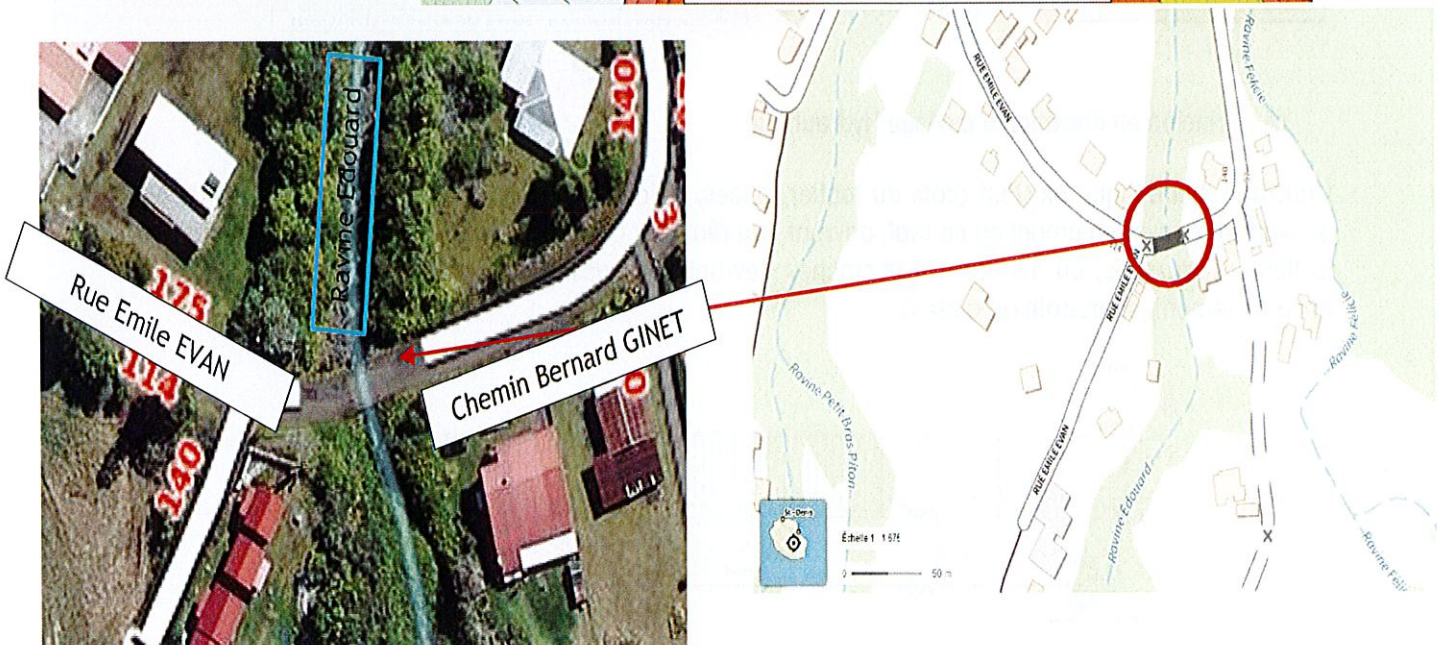
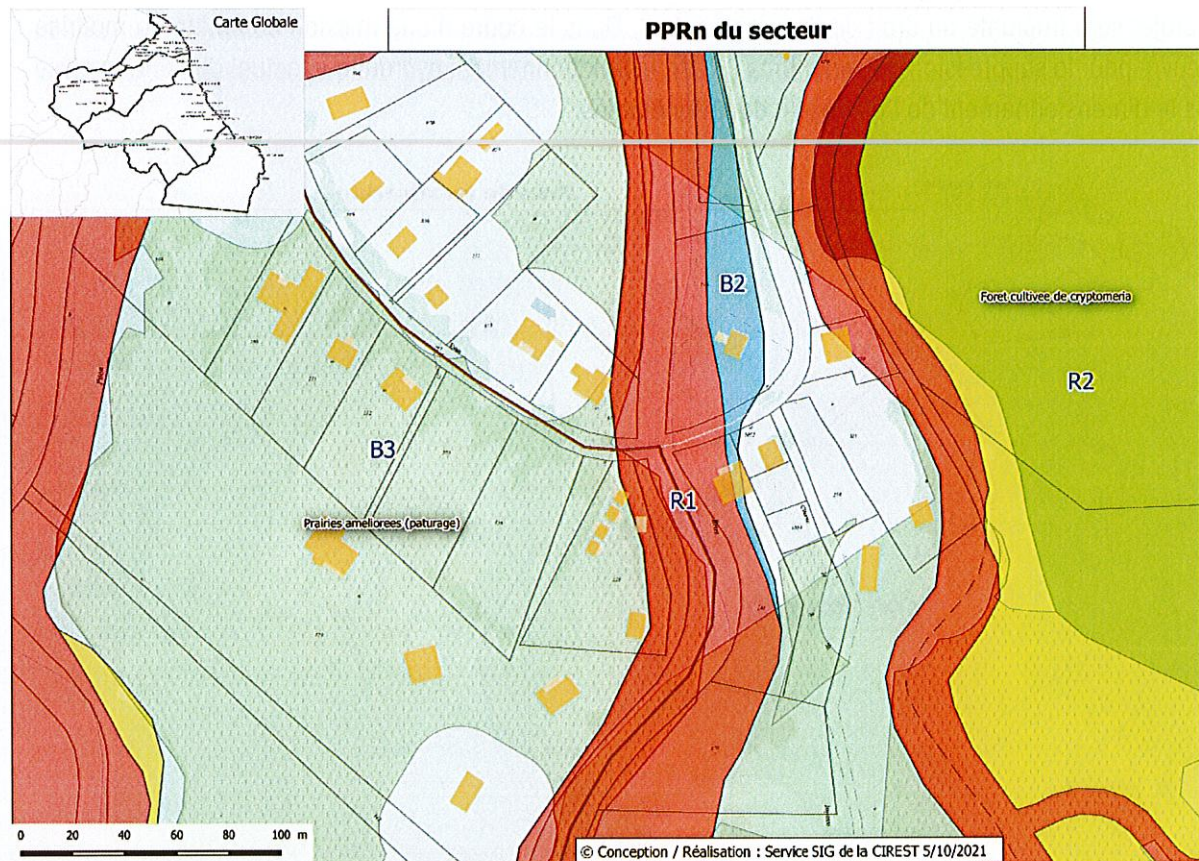
Il est à noter que le secteur de Bras-Piton objet du présent rapport fait partie des points noirs de circulation recensé par la communauté d'agglomération CIREST, en matière de transport scolaire. En effet, en cas de crue, les bus de grand gabarit, empruntant quotidiennement cet itinéraire dans le cadre du service, ne peuvent faire demi-tour à proximité de l'ouvrage. Ils sont ainsi dans l'obligation de procéder à une marche arrière sur plusieurs centaines de mètres, posant de réels problèmes de sécurité pour les usagers et pour les publics scolaires transportés. Par souci d'assurer un transport sûr pour les élèves, la communauté d'agglomération se voit régulièrement dans l'obligation de ne pas mettre en œuvre le service public de transport scolaire, en cas d'épisode pluvieux important.

Dans ce contexte, le bureau d'étude IDR a été mandaté pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète afférente à ce projet de suppression du radier « Bras Piton ». Afin de dimensionner l'ouvrage de franchissement, IDR, le maître d'œuvre, a sollicité l'expertise du bureau d'études RIA Conseil comme sous-traitant pour la réalisation de l'étude hydraulique des crues de cette

Accusé de réception en préfecture
0741218741065-20220330-RCM06-300322-DE
Date de télétransmission : 03/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

opérations interviendra dans le cadre du plan de relance REACT EU, au titre de la fiche action 10.2.10 « Résilience du réseau routier ».

La situation du projet est présentée ci-dessous :



Les travaux à mettre en œuvre sont les suivants ;

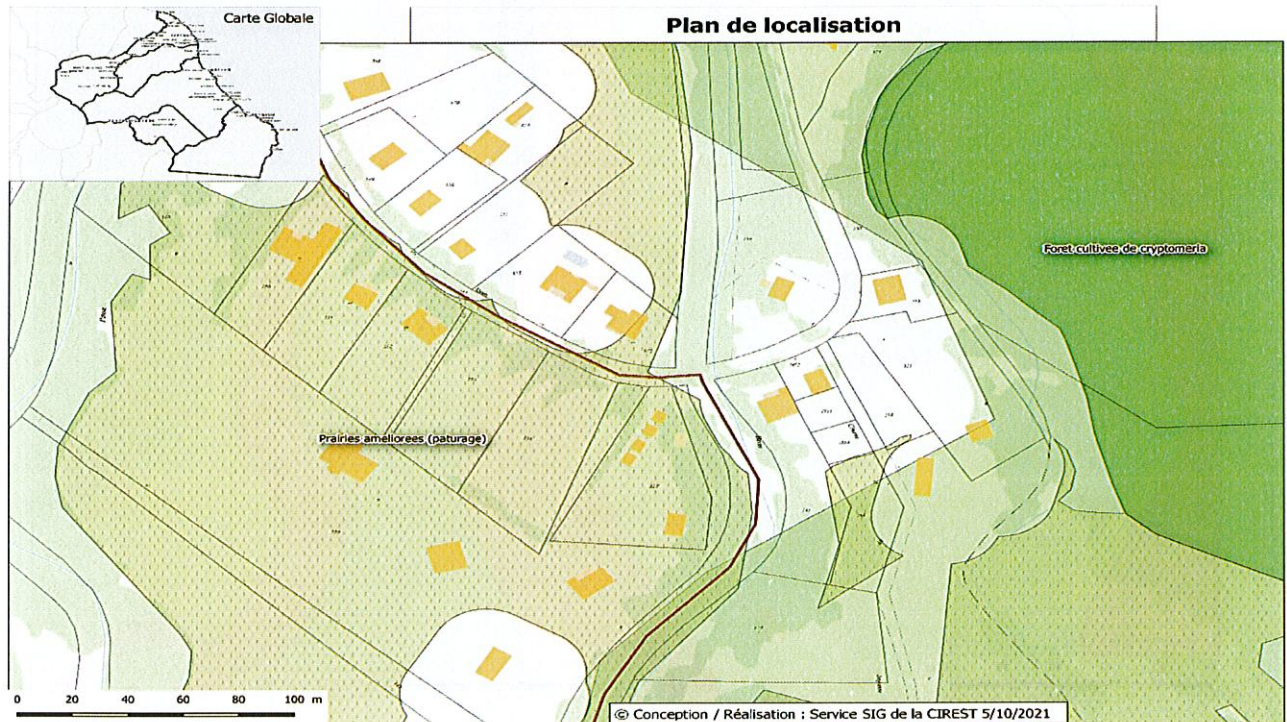
- Terrassements et aménagements du lit et des berges en amont et en aval
- Remplacement de l'ouvrage actuel par un ouvrage double cadre en béton

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM06-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

- Elargissement de la chaussée
- Installation de gardes corps
- Création de trottoir en amont

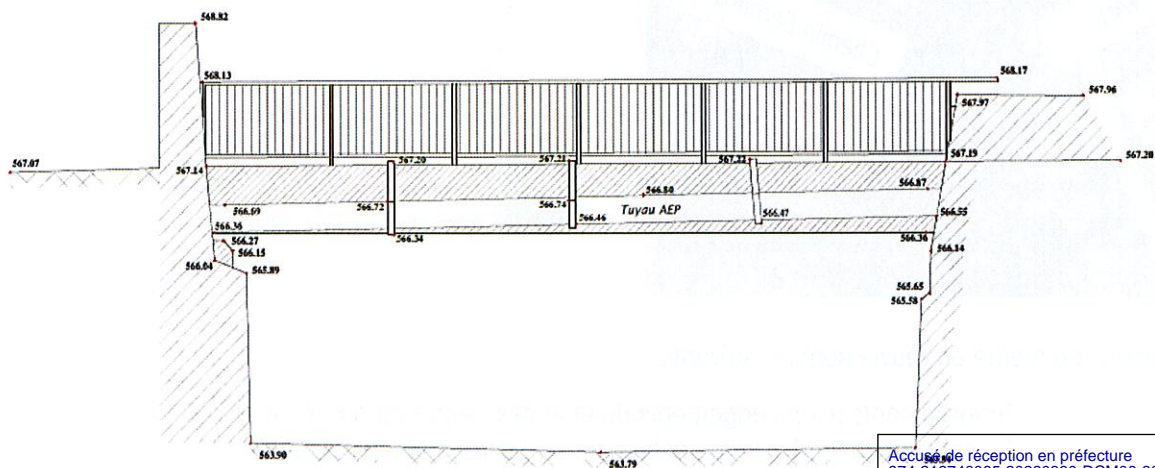
b) Localisation du projet

Le projet sera implanté au droit de l'ouvrage actuel, Dans le cadre d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la suppression du radier Bras PITON, le fonctionnement hydraulique actuel doit être analysé puis le dimensionnement de l'ouvrage à doit être étudiés.



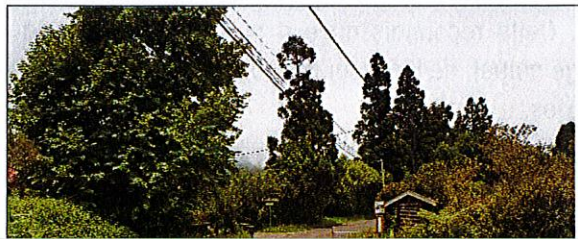

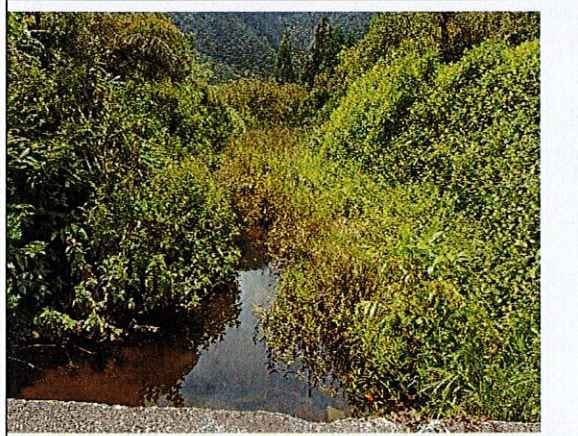



c) Principe en élévation d'ouvrage Hydraulique

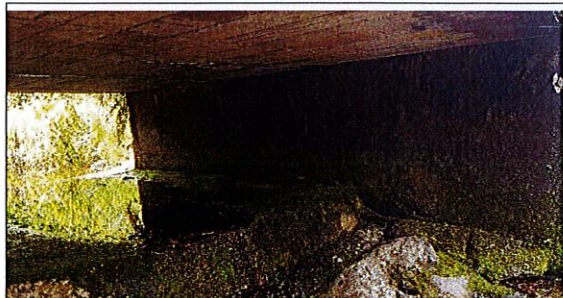



L'ouvrage hydraulique existant (cote du tablier, buses, dalots, fil d'eau), ainsi que des entonnements pouvant se trouver en amont ou en aval, devront être réalisés. On parle ici d'une vue en élévation comme la figure ci-dessous, où les réseaux accrochés devront eux aussi être positionnés (réseaux AEP, EDF encorbellement, souterrain ou aérien) :



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM06-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Le tableau ci-dessous illustre et décrit le site du projet et l'ouvrage existant.

	
<p>1 Vue d'ensemble depuis rive droite</p>	<p>2 Vue d'ensemble depuis rive gauche</p>
	
<p>3 Vue de la ravine vers l'amont depuis l'ouvrage. Présence d'eau stagnante.</p>	<p>4 Dalle basaltique, lentilles/vasques : stagnation ponctuelle.</p>
	
<p>5 Vue sous ouvrage depuis amont</p>	<p>6 Vue sous ouvrage depuis aval</p>

	
	
<p>7 Vue sous ouvrage, radier et chute</p>	<p>8 Aval ravine : dalle basaltique, lente stagnation</p>

Reportage photographique au droit du site et de l'ouvrage étudiés

a) Morphologie du lit de la ravine

Le lit de la Ravine Edouard est relativement rectiligne sur le tronçon étudié de part et d'autre de l'ouvrage existant. Le fond du lit est constitué de roche mère basaltique en aval de l'ouvrage, offrant des lentilles de stagnation d'eau.

Le lit mineur est minéral sur 10 m en amont de l'ouvrage puis beaucoup plus végétalisé plus loin en amont. Une poche d'eau stagnante existe en amont direct de l'ouvrage. Les berges sont végétalisées en amont et en aval de l'ouvrage. La densité de la végétation est moyenne à forte.

On n'observe pas de trace de fort transport solide ni de phénomène d'érosion mais la dalle basaltique affleurante laisse présager des vitesses d'écoulement relativement importantes du moins en aval.

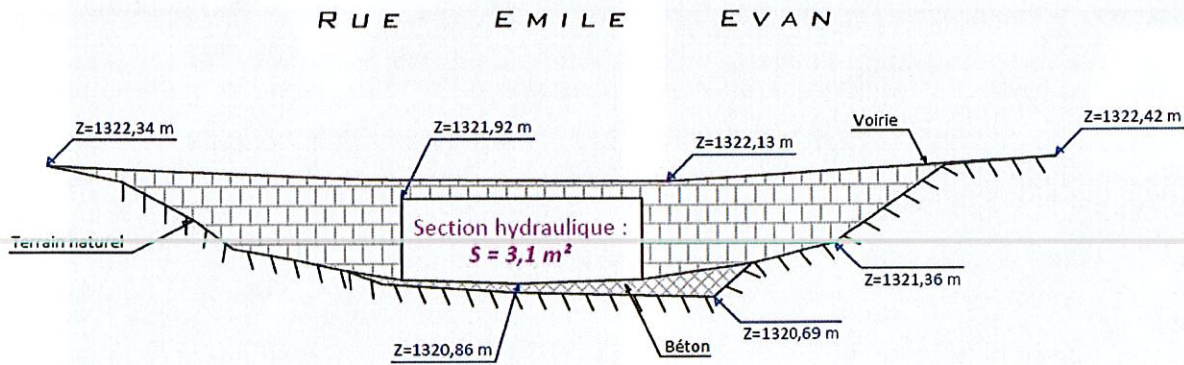
Le profil en long de la ravine montre une pente relativement faible en amont de l'ouvrage (1% environ) et un peu plus importante en aval de l'ouvrage (3% environ).

b) Description de l'ouvrage existant

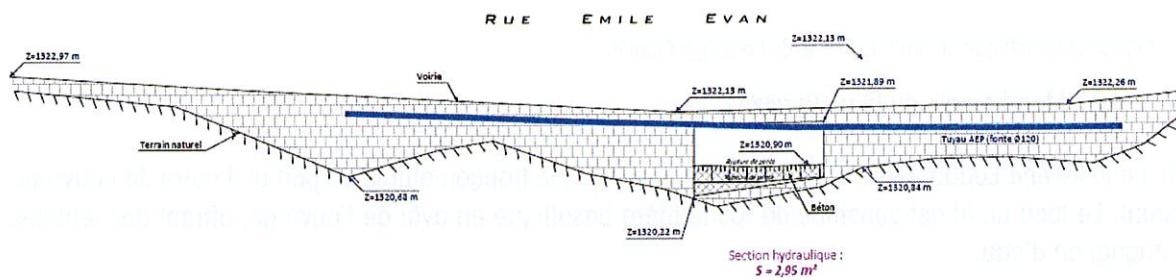
Le radier existant est composé d'une voie de circulation bituminée de largeur 5m. L'ensemble est équipé de barrières de sécurité actionnées en cas de crue. Il est muni d'un ouvrage cadre en béton de largeur 3m et de hauteur sous tablier 1m.

Le radier béton sous l'ouvrage offre une marche d'une hauteur de 30cm par rapport au fond du lit in amont direct de l'ouvrage ainsi qu'une chute de hauteur 40cm sous l'ouvrage (cf. photo n°7). Une canalisation AEP en fonte est positionnée en encorbellement en aval de l'ouvrage.

Un fossé enherbé et une buse béton Ø800mm se rejettent respectivement en amont et en aval de l'ouvrage.



Vue en élévation amont de l'ouvrage hydraulique existant



Vue en élévation aval de l'ouvrage hydraulique existant

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM06-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022




PLAN DE FINANCEMENT

Pour la réalisation de ce projet, la commune de la Plaine des Palmistes sollicite le Fonds Européen de Développement (FEDER) dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie COVID-19 (REACT UE) – Fiche action 10.2.10 « Résilience du réseau routier ». Afin de prendre en compte l'incertitude de l'évolution des prix et des coûts des matériaux, dans le cadre du contexte sanitaire et géopolitique, l'inflation prévisionnelle du coût des matériaux dans l'actualisation des montants a été intégrée dans le plan de financement dans le tableau ci-dessous :

	Coût total TTC*	Montant HT des dépenses	Union Européenne (REACT UE/FEDER) HT	Autres co-financeurs HT	Commune
Dépenses totales	1 465 057,32 €	1 350 283,25 €	1 174 801,67 €		175 481,58 €
Dépenses éligibles		1 305 335,19 €	1 174 801,67 €		130 533,52 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%	90,00 %		10,00 %
* Dont TVA					114 774,08 €

Actuellement, le projet est en phase de finalisation du dossier de consultation des entreprises, pour une publication de l'avis d'appel public à la concurrence dans la semaine du 18 avril 2022. La réalisation des travaux démarrera à compter du mois de juin 2022, au plus tard (après notification de la convention de subvention). L'opération de travaux sera réceptionnée en mai 2023, pour permettre la transmission des pièces justificatives afin d'obtenir le solde de la subvention. Dans le cas où ces travaux ne pouvaient s'achever avant le 31 décembre 2023, la commune s'engage à financer la totalité de l'investissement par un autre biais (Etat, Région, Département, recours à l'emprunt). Il pourra lui être demandé de rembourser la totalité des acomptes déjà versés.

Pour toutes les opérations de communication relatives à ces travaux, les supports devront obligatoirement intégrer différents logos dans les formes prévues ci-après :

<u>Financier/Partenaire</u>	<u>Logo à utiliser</u>
Union européenne	
Région Réunion	
Région Réunion	

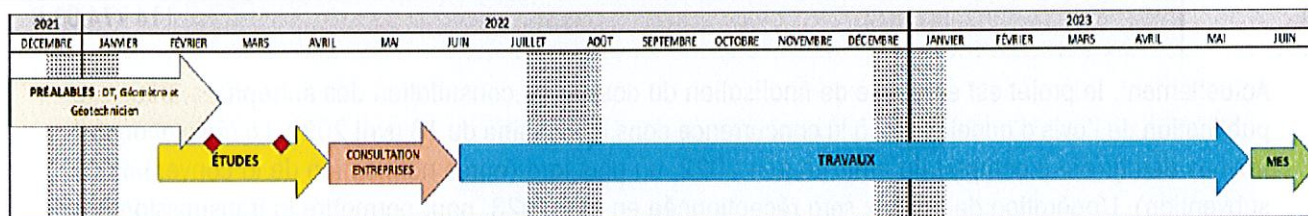
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM06-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Des prescriptions particulières sont à intégrer en termes de communication au sein des locaux de l'Hôtel de Ville sur l'opération, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune et dans les médias. Le descriptif du projet, sa finalité, ses résultats et le niveau de soutien de l'Union européenne seront explicités.

Pendant les travaux, un panneau d'affichage mentionnera obligatoirement le nom de l'opération et son objectif principal. Le panneau comportera le logo présenté en amont. En fin de travaux, une plaque ou un panneau d'affichage permanent sera visible et reprendra les mêmes inscriptions que le panneau d'affichage posé pendant les travaux.

Un plan de communication spécifique est prévu autour de la mobilisation de ces crédits européens, afin de contribuer au développement de la commune de La Plaine des Palmistes, dans le respect des références réglementaires pour les obligations de publicité sur l'intervention de l'Union européenne en région.

PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION



Validation AVP	25/02/2022
Validation PRO	22/03/2022
Lancement consultation travaux	18/04/2022
Démarrage travaux	15/06/2022
Réception	31/05/2023

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **6 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

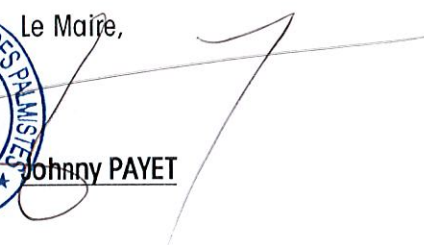
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** de la présentation de la phase PRO du projet,
- **VALIDE** la phase PRO du projet de suppression du radier Bras-Piton,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **175 481,58 € HT** et **114 774,08 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.10 « Résilience du réseau routier », pour un montant prévisionnel de **1 174 801,67 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),

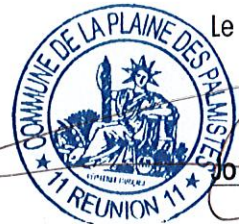
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM06-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le respect des règles de la commande publique,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM06-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022